

**COMPTE RENDU**  
**Réunion du comité de pilotage d'animation du site Natura 2000 et du PAEC**  
**« Gorges de l'Hérault » FR 9101388**  
**du 10/02/2023**  
**à Saint-Martin-De-Londres**

**Présents :**

ANGE Fabrice  
ALIBERT Fanny  
ALIGNAN Thierry  
AUDIC Catherine  
BALJOU Eric  
BENE Laure  
BOAX Baptiste  
BOUDON Lucie  
BUCHET Elise  
CAPUS Georges  
CARRE Blandine  
CHOUPIN Mélina  
CREBASSA Jason  
DEMAY Jérémie  
EGEA JérémY  
FREVILLE-BOUGETTE Anne  
GABY Gill  
GEINAERT Laureline  
GUIZARD Christophe  
KUSOSKY Romain  
JUILLET Nicolas  
KERJEAN Lucie  
LACAZE David  
LAMANDE Nathalie  
LAPIQUE Emma  
LEANDRI Savéria  
LEAUTE Elise  
LE BRUN Tanguy  
LELLOUCHE Isabelle  
LEON PHILIP Magali  
LE SCANF Mathilde  
LE SCANF Joël  
LETET Yannick  
MARCHAL Thomas  
MARTINEZ Henri  
MAUREL Luc  
MEUNIER Antony  
MOLIERES Jean-François  
MULLER Hanna  
NACHEZ Marie-Françoise  
NEIL Véronique  
PITMAN Arnaud  
REMY Bérenger  
RIGAUD Jacques  
ROBERT Fabien  
ROUZEYRE Cloé  
SOSA Hélène  
SIEGEL Robert  
TARDITS Agnès  
VOLKMANN Romain

Groupe spéléologique de Montpeyrroux,  
Communauté de Communes Cévennes Gangeoises et Suménoises,  
Communauté de Communes Grand Pic Saint Loup,  
Goupil Connexion,  
Conseiller municipal, Causse de la Selle  
Communauté de Communes Vallée de l'Hérault,  
Fédération Départementale des Chasseurs, Hérault,  
Office de Tourisme, St Guilhem – Vallée de l'Hérault,  
Centre National de la Propriété Forestière Privée,  
Maire, Pégairolles de Buèges,  
Groupe Chiroptère Languedoc-Roussillon,  
Communauté de Communes Vallée de l'Hérault,  
Communauté de Communes Vallée de l'Hérault,  
Conservatoire des Espaces Naturels Occitanie,  
Fédération de Pêche de l'Hérault  
Demain la Terre !,  
Groupe Spéléologique de Montpeyrroux,  
CPIE Causses méridionaux,  
Syndicat forestier FRANSYLVA Hérault,  
Maire, Notre-Dame-de-Londres,  
Ecologistes de l'Euzière,  
Communauté de Communes Vallée de l'Hérault,  
Conservatoire des Espaces Naturels, Occitanie,  
DREAL,  
Communauté de Communes Grand Pic Saint Loup,  
DDTM Hérault,  
Demain la Terre !,  
Fédération Départementale des Chasseurs, Hérault,  
Conseillère municipale, St Bauzille de Putois,  
Syndicat cœur d'Hérault – SYDEL,  
Société Protectrice de la Nature du Piscénois,  
Société Protectrice de la Nature du Piscénois,  
Conseiller municipal, Aniane,  
LPO Occitanie, délégation Hérault,  
Conseiller municipal, St André de Sangonis,  
Adjoint au Maire, Saint-Martin-de-Londres,  
EPTB Fleuve Hérault,  
SIEA,  
CPIE Causses méridionaux,  
Maire, Arboras,  
Maire, Pouzols,  
Président du Comité départemental de canoë kayak, Hérault  
Communauté de communes Cévennes Gangeoises et Suménoises,  
Vice-Président Conseil Départemental de l'Hérault,  
ONF,  
Agglomération Hérault Méditerranée,  
Conseil Départemental de l'Hérault,  
Maire, St Guilhem le Désert,  
Hérault sport,  
Syndicat de Rivières du Haut Bassin de l'Hérault,

**Excusés :**

ANDRIEUX Patrick	Conseiller municipal, Aniane,
ARGAGNON Olivier	Conservatoire Botanique National Méditerranéen
BOTTOLIER-CURTET Marion	Ecologistes de l'Euzière,
CELERIER Daniel	Maire, Moulès-et-Baucels,
CIRIBINO Pierrick	Maire, Laroque,
DOUTREMEPUICH Philippe	Maire, Causse de la Selle,
DUSCHA Catherine	Conseillère municipale, Argelliers,
FRATISSIER Michel	Président, Com Com Cévennes Gangeoises et Suménoises,
GRANIER Elisabeth	SAFER Occitanie,
GUILBEAU Denis	Service Régional Archéologie,
LENGLET Emilie	Ecologistes de l'Euzière,
MESQUIDA Kléber	Président du Conseil Départemental de l'Hérault,
PONS Pauline	Fédération des chasseurs de l'Hérault,
REVEL Claude	Président de la Communauté de communes du Clermontais,
RIBOT Muriel	Conseil régional Occitanie,
ROSKAM Corine	Office Français pour la Biodiversité,
SABLAIN Vincent	EPTB Lez,
SENET Laurent	Vice-Président agri. & biodiv., Com Com Grand Pic Saint Loup,
SALASC Philippe	Maire, Aniane,
SUZANNE Eric	Sous-Préfet de l'Hérault,

Le diaporama est téléchargeable en ligne <http://valleeherault.n2000.fr/> (onglet « Gorges de l'Hérault », rubrique « pour aller plus loin »).

Ordre du jour

- Présentation succincte du site
- Actualités nationales
- Bilan 2022 et perspectives 2023

Luc Maurel, adjoint à la commune de St Martin de Londres, souhaite la bienvenue aux membres du comité de pilotage. Sa commune est fortement concernée par les questions environnementales, notamment au regard des 80 % de sa surface en espaces naturels.

Jacques Rigaud, Vice-Président au Département, salue les participants en rappelant l'engagement du Conseil départemental au travers des 9000 ha d'espaces naturels en propriété.

Véronique Neil remercie la commune pour son accueil et se félicite de l'intérêt suscité par Natura 2000 et l'importante mobilisation des partenaires et élus ce jour.

Des éléments sur le budget et les ressources humaines sont présentés.

Au sujet de la **dotation** que perçoivent certaines communes du site, Véronique Neil rappelle qu'un courrier a été envoyé aux communes pour les informer de cette dotation en 2022 ; un nouveau courrier doit être envoyé en 2023 puisque **de nouvelles communes sont bénéficiaires** et que **les montants sont à la hausse**. Romain Kusosky précise que sa commune serait volontaire pour engager des actions et que toutes suggestions concrètes sont les bienvenues. Il fait appel aux associations pour qu'elles conseillent la mairie sur la bonne utilisation de cette dotation.

→ Il est convenu qu'un courrier soit adressé sans tarder aux communes (les validations des budgets sont imminentes) pour :

- indiquer le montant de cette dotation
- faire des propositions d'actions concrètes

- inciter les communes à faire remonter les actions qu'elles ont/vont réaliser
- proposer aux communes de présenter leurs actions lors du prochain COPIL Natura 2000.

A propos du **transfert des missions** Natura 2000 vers la Région, Georges Capus interroge sur les liens entre les animateurs Natura 2000 et les agents de la Région. Méлина Choupin indique qu'ils seront les interlocuteurs pour tout ce qui relève du financement, mais également le suivi des COPIL, études, contrats... L'Etat garde principalement la main sur les évaluations des incidences. Nathalie Lamande, actuellement coordinatrice régionale de Natura 2000 à la DREAL, informe qu'elle rejoint l'équipe du Conseil Régional, à Montpellier, à partir du 1<sup>er</sup> mars, ainsi qu'un agent administratif. Avec un agent recruté sur Cahors, cela porte à 3 les effectifs régionaux sur Natura 2000 au 01/03/2023.

Concernant les **contrats**, Tanguy Le Brun fait part de la satisfaction des chasseurs sur le contrat d'ouverture des milieux à Montpeyroux, qui arrive à son terme en 2023. La question de l'entretien demeure incertaine, malgré la présence à proximité immédiate d'un berger. Méлина Choupin confirme qu'il faut continuer à travailler dans ce sens car l'intervention mécanique n'est pas durable et doit être considérée plutôt comme un coup de pouce transitoire.

Le sujet de la **renouée du Japon** fait émerger plusieurs questions et suggestions.

Bérenger Rémy questionne le devenir des plants arrachés. Jason Crebassa précise qu'ils ont été séchés et brûlés. Antony Meunier ajoute qu'il n'existe pas encore de filière de traitement mais que cela reste un projet d'actualité.

Arnaud Pittman indique que les clubs de canoës pourraient tout-à-fait être mobilisés pour ce type d'opération. Jean-François Molières suggère que la sensibilisation passe aussi par les loueurs de canoës.

Nathalie Lamande fait part du retour d'expérience d'autres sites Natura 2000 : l'excavation du sol jusqu'à 1m de profondeur semble être le plus efficace pour cette plante. Jason Crebassa ajoute qu'il a réussi à venir à bout d'un massif, à force d'arrachages répétés.

Antony Meunier conclut le sujet en indiquant que de gros massifs sont présents en amont : dans les gorges, elle peine à s'installer. L'objectif est de la contenir/la freiner dans les gorges afin qu'elle n'atteigne pas la plaine, à l'aval du Pont du Diable.

La gestion de **zone humide de Pouzols** est exposée. Véronique Neil explicite le fonctionnement de l'Aire Terrestre Educative, outil de l'éducation nationale, visant à mettre des élèves dans la peau d'un gestionnaire d'espace naturel, avec l'aide d'un naturaliste (en l'occurrence un élu). Méлина Choupin précise que cette gestion tri-partite, avec la commune, le CEN et la CCVH, est expérimentale et doit servir de base à une réflexion plus large sur la gestion des nombreuses zones humides présentes le long du fleuve Hérault.

A propos de la **protection sur le parapluie**, Robert Siegel demande des précisions sur l'enquête de fréquentation : si elle a eu lieu après les aménagements anti-stationnement, alors on ne peut pas mesurer les effets des aménagements sur la fréquentation. Jérémie Demay confirme que c'est le cas et que la limitation de stationner n'est pas suffisante, mais qu'elle reste indispensable et qu'elle s'inscrit dans un faisceau d'actions ayant le même but : freiner la fréquentation. Il insiste sur la nécessaire mobilisation des services de police pour faire appliquer la réglementation. Méлина Choupin indique qu'elle en fera à nouveau officiellement la demande auprès de la DDTM, qui coordonne la police environnementale.

Les **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)** sont évoquées. Les agriculteurs volontaires peuvent s'engager dans une démarche d'amélioration de leurs pratiques vis-à-vis de la biodiversité (ex : modification du chargement ou de la période de pâture des parcelles pour un éleveur). En s'engageant sur 5 ans, l'agriculteur est rémunéré annuellement via les aides PAC.

Pour que les agriculteurs puissent bénéficier de ce dispositif, il faut qu'une structure ait déposé un « PAEC » (Programme Agro-Environnemental et Climatique), dans le cadre d'un Appel à Projets, pour argumenter de la nécessité de faire bénéficier les agriculteurs de telles aides.

Un dossier PAEC a été déposé par la CCVH en septembre 2022, pour l'ensemble des 3 sites Natura 2000 gérés (Gorges de l'Hérault et sites du Causse d'Aumelas).

Un budget de 600 000 € a été demandé pour financer les mesures, exclusivement pastorales (plan de gestion pastoral, travaux d'ouverture ou de maintien de l'ouverture, mares).

L'Etat a octroyé 50 % du budget demandé, soit 300 000 €. Au sein du périmètre Gorges de l'Hérault, trois contrats devraient être engagés ce printemps dont un géré par la Com Com du Grand Pic Saint Loup et deux par la CCVH.

Le **programme d'animations 2022** (externalisé) est présenté, ainsi que les outils de communication, en particulier le **cahier de découverte à destination des enfants**. Celui-ci est en cours de diffusion, il n'y a pas encore de retour à ce stade.

Au-delà de la sensibilisation du grand public ou des scolaires, David Lacaze questionne sur la sensibilisation des **acteurs des loisirs de pleine nature**. Mélina Choupin précise que cela se fait régulièrement, en régie par les animateurs, par différents moyens : chartes de bonnes pratiques, accompagnement sur les événements, outils de sensibilisation pour la clientèle (canoës, canyons, ...), journée de terrain conjointe, ...

Nathalie Lamande demande des précisions sur la liste de diffusion de la **newsletter** : dans un premier temps, il s'agissait de partager des informations aux membres du COPIL. Néanmoins, l'outil est ouvert au grand public et tout le monde peut s'inscrire.

Les actions de **veille et accompagnement** des projets sont présentées. Thierry Alignan fait part de la rencontre récente avec le Comité des courses hors-stade de l'Hérault et partage l'existence d'une plaquette d'information sur les évaluations des incidences.

Au-delà des « classiques » accompagnement de trails et autres manifestations sportives, le COPIL est informé de deux projets qui concernent des gîtes à chauves-souris.

Sur la commune d'Argelliers, en pleine élaboration de PLU, un projet d'hôtel scientifique est à l'étude, sur le **mas de Paillas**. A ce stade, les enjeux chauves-souris (présence d'une colonie de reproduction de grands rhinolophes) ne semblent pas bien compris, puisqu'aucun espace ne leur est dédié (nichoirs à chauves-souris uniquement). L'accompagnement doit donc se poursuivre pour une meilleure intégration des enjeux. Une évaluation des incidences est requise : à l'échelle du PLU, mais aussi, probablement à l'échelle du projet s'il nécessite une autorisation site classé.

Luc Maurel s'étonne de la possibilité de faire un tel projet dans une zone particulièrement soumise au risque incendie. Mélina Choupin explique que le porteur de projet doit produire une étude spécifique à ce sujet.

Plus au Nord, sur la commune de Laroque, se situe la **grotte des Lauriers**, propriété communale. Anciennement exploitée pour le tourisme dans les années 90, sa réouverture est à l'étude. Fanny Alibert confirme le lancement d'une étude de faisabilité portée par la Communauté de communes Cévennes Gangeoises et Suménoises, à ce sujet.

Cette cavité accueille historiquement une colonie de rhinolophes en hibernation (grand rhinolophe et rhinolophe euryale). Les suivis se font chaque hiver depuis 2016, avec les fonds Natura 2000, avec l'accord voire la présence de la commune, qui gère l'accès, via une porte dont elle détient la clé. Le dernier suivi de 2023 fait état d'une quasi désertion de la grotte (18 individus contre 300 à 350 ces dernières années). Les réseaux sociaux ont permis de découvrir que la commune avait autorisé une fête interclub du comité départemental de spéléologie du Gard le 17 décembre dernier, en dépit de la nécessaire quiétude d'espèces protégées (et rappelées sur des panneaux à l'entrée de la grotte). Au titre de Natura 2000, un courrier est en préparation à l'égard de la commune pour faire part de l'incompréhension. Un dépôt de plainte à l'encontre du comité départemental de spéléologie est à l'étude.

Les actions de suivi et d'**amélioration des connaissances** sont présentées.

Les suivis des colonies de **chauves-souris**, en grotte et en bâti, sont abordés. Sur 5 gîtes, Blandine Carré indique que 4 suscitent de fortes inquiétudes.

Depuis 10 ans, la stratégie sur ce site Natura 2000 a toujours été de miser sur la sensibilisation : sur les panneaux, le parti pris a été d'informer de la présence d'espèces protégées (à telle ou telle période selon les cavités) et de préciser que leur dérangement était interdit. De fait, cela n'interdit pas d'entrer. Le constat, ces dernières années, par les réseaux sociaux ou par des pièges-photos, confirme : les panneaux ne dissuadent pas les visiteurs d'entrer, même en période sensible.

Or, les comptages de cet hiver 2023 sont particulièrement inquiétants : 2 colonies historiques (3 trous, Lauriers) ont quasiment déserté.

La proposition est donc faite en COPIL, de poursuivre la sensibilisation, indispensable (cf projet de charte), mais également de travailler à des mesures de protection plus fortes pour les grottes à plus fort enjeu : protection physique et/ou réglementaire.

Thierry Alignan partage le constat de dérangement de colonies, sur le territoire du Grand Pic Saint Loup, bien que ce soit dans des proportions moindres.

Nathalie Lamande indique que d'autres sites Natura 2000 font face à ce type de problème. Parfois, en dépit de protections physiques (clôtures, grilles), certains spéléologues passent quand même. Elle déplore que la police de l'Environnement ne soit pas assez développée pour gérer ce type de problématique.

Jean-François Molières questionne sur l'impact potentiel du changement climatique sur les grottes à chauves-souris. Méline Choupin précise en effet que ces mammifères présentent des exigences bien particulières en terme de température et hygrométrie. Le changement climatique a certainement un impact. Néanmoins, compte-tenu des informations glanées sur la fréquentation humaine des cavités et de l'impact avéré, celle-ci est probablement l'enjeu n°1 pour la préservation à court-terme des colonies.

Véronique Neil remercie les participants pour la qualité des échanges et clôt ce 10<sup>ème</sup> COPIL.

La Présidente du COPIL  
Véronique NEIL

